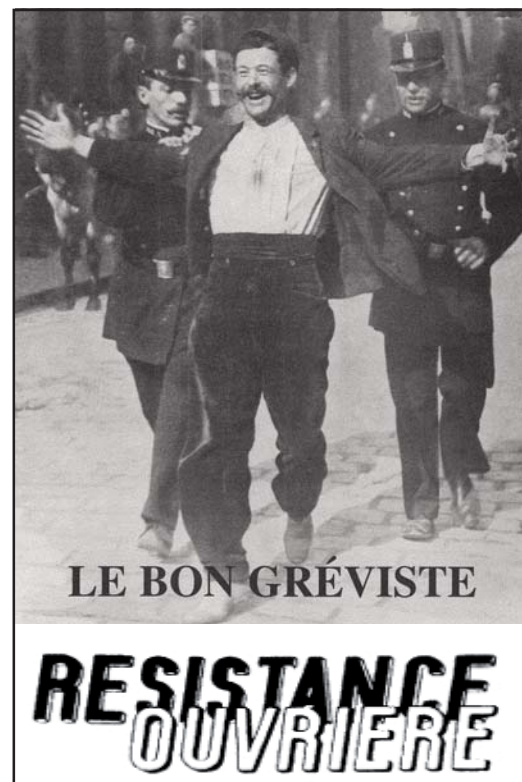


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 720 - juillet 2021 - 57^{ème} année - 1,50 €



Assemblée de militants
27 septembre 2021
à 8h45

Salle Festive Nantes Erdre
251 route de Saint-Joseph à Nantes

Département de Loire-Atlantique

Dans l'action commune,
FO obtient des créations de
postes dans les collèges

(Lire P. 2)

Auchan

Débrayage à l'initiative de
FO pour les salaires

(Lire P. 4)

Daher

Les enseignements
de la grève

(Lire P. 5)

Éducation nationale

FO défend les statuts,
les postes et les salaires

Rectorat de Nantes

Les personnels tirent
la sonnette d'alarme

(Lire P. 6)



RASSEMBLEMENT à Mayenne (53)

Ce samedi 26 juin, à l'appel
de FO 53 et des associations
d'usagers, 2 000 personnes
ont manifesté à Mayenne
pour la sauvegarde de
l'hôpital de Mayenne, pour
empêcher la fermeture
des services de chirurgie
conventionnelle et de
surveillance continue.
Ce jeudi 8 juillet un nouveau
rassemblement est organisé
à 13h30.

L'Union départementale
FO 44 et le Groupement
départemental des Services
Publics et de Santé FO 44
soutiennent la mobilisation
des camarades de Mayenne.
Une délégation de militants
FO de Loire-Atlantique sera
donc présente à leurs côtés.

Département de Loire-Atlantique

Dans l'action commune, FO obtient des créations de postes dans les collèges

INTERVIEW

Catherine Fouquet, secrétaire du syndicat FO du Conseil départemental de Loire-Atlantique, Valérie Delaunay, trésorière du syndicat et représentante FO au CHSCT et Sylvie Selmane, membre du

bureau syndical et responsable des ATTEE pour le syndicat ont répondu aux questions de L'Ouest Syndicaliste.

Le 11 juin dernier, FO a signé un protocole qui engage le Conseil départemental de Loire-Atlantique à créer des postes d'agents techniques au sein des collèges du département. Comment y sommes-nous parvenus ?

Catherine Fouquet – En 2012, notre employeur a mis en place une «dotation cible» qui, par le truchement d'un calcul théorique, lui permet de récupérer des postes au détriment des conditions de travail des personnels dans les collèges. Les établissements sont sous-dotés, tandis que dix collèges ont été ouverts ou restructurés dans la dernière période sans recrutement à hauteur des besoins. Depuis 2019, FO demande notamment une réunion spécifique du CHSCT sur les conséquences de cette dotation pour les agents des collèges. Nous avons eu la même initiative en comité technique. Ce n'est qu'à partir de juillet 2020, suite à une nouvelle relance de notre part, que les autres organisations syndicales ont commencé à bouger sur cette question. En septembre, dans le cadre du CHSCT, nous avons proposé d'effectuer des visites d'établissements. La CGT a appuyé notre initiative. Sur le terrain, nous constatons sans surprise des équipes au bord de l'explosion, du fait du manque de personnels. En février 2021, FO a mis en avant des revendications spécifiques, rejointe par la CGT et l'UNSA. Après avoir freiné, la CFDT est contrainte de reprendre également nos revendications, à savoir :

- ▶ Un plan de rattrapage de la dotation cible, soit 32 postes de titulaires ;
- ▶ La création de 5 postes de volants titulaires ;
- ▶ L'abaissement à 48 heures maximum de la carence pour tout remplacement (au lieu des 15 jours actuels) ;
- ▶ La création des postes nécessaires pour toute nouvelle ouverture de collège ;
- ▶ Un plan prévisionnel d'achat et de renouvellement de matériels pour les agents.

Que s'est-il passé ensuite ?

Valérie Delaunay – Une délégation du CHSCT a été reçue par le président du Conseil départemental de l'époque, Philippe Grosvalet, le 22 février dernier. Ce dernier a annoncé la création de 43 postes pour les nouveaux collèges qui vont ouvrir d'ici 2026, ainsi que la création d'un poste de catégorie A, en contrat de mission, pour lister les besoins dans les collèges. Il a également annoncé la création de 11 postes supplémentaires afin de pallier le manque de postes dans les collèges où la dotation cible est inférieure au calcul de base, ainsi que 4 contractuels supplémentaires qui viendront rejoindre les 6 actuellement en place, avec priorité pour être stagiaires. La dotation cible n'est cependant pas remise en cause, alors que leurs propres calculs font état de treize collèges déficitaires d'au moins un poste.

Catherine Fouquet – Nous avons alors mené une large campagne d'information intersyndicale et de visites dans tous les collèges, afin de rendre compte de la discussion avec Monsieur Grosvalet. Pour faire monter la pression et construire le rapport de force, nous avons brandi la menace d'un préavis de grève pour un débrayage entre 12 heures et 14 heures au moment des élections départementales et au moment du brevet des collèges. La direction a convié nos organisations syndicales à une deuxième réunion le 1^{er} avril et pris à cette occasion les engagements suivants :

- ▶ 43 postes pour les collèges (création réhabilitation entre 2021 et 2026) ;
- ▶ La création de 4 postes d'auxiliaires en volance en plus des 6 en place ;
- ▶ La création de 11 postes pour les collèges déficitaires d'au moins un poste selon la «dotation cible» ;
- ▶ Le recrutement de 80 emplois «parcours emploi compétence».

Nous avons alors reconnu l'effort réalisé, mais avons tenu à souligner l'insuffisance de la mesure envisagée en termes de créations de poste et la non remise en cause de la «dotation cible». Cela étant, nous avons décidé de signer le protocole d'engagement, qui va dans le bon sens avec un

engagement de la collectivité de faire une réunion par an pour s'assurer du suivi.

Qu'en est-il des autres secteurs du Département de Loire-Atlantique ?

Catherine Fouquet – Un préavis de grève intersyndical a été déposé pour le 20 mai dernier au sein de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : le manque de moyens et de solutions est tellement criant que les travailleurs sociaux tirent la sonnette d'alarme. La situation est identique au sein de la Protection maternelle et infantile (PMI).

Il en va de même au niveau des routes : sur 31 centres d'intervention existants, le Département ne veut en conserver que 18. Nous avons décidé de voter contre une telle décision. Pour parvenir à ses fins, l'administration veut mettre en place une... «dotation cible», comme pour les collèges ! Nous avons lancé une pétition intersyndicale FO et CGT qui a recueilli plus de 3/4 de signatures pour l'abandon de ce projet. Pour une majorité de collègues, la question de la grève s'est posée. Plusieurs ont indiqué être prêts à descendre avec leurs camions vers le siège, mais le confinement a mis un coup d'arrêt à cette impulsion.

Le Département essaie désormais de faire passer la pilule avec une prime exceptionnelle donnée une seule fois en compensation des kms qu'ils vont devoir faire en plus pour embaucher sur leur nouveau site de travail. Ce n'est pas acceptable au regard des conséquences d'une telle décision – y compris en termes de charges financières pour les personnels qui se retrouveront éloignés de leurs centres d'intervention de rattachement. Par exemple, à Legé, les agents allaient en vélo au travail. Ils doivent désormais faire 56 kms par jour, pour 5000 € négociés. C'est trop peu. Ce dossier est passé en comité technique. FO a pris ses responsabilités en votant contre. La CGT s'est abstenue, la CFDT et l'UNSA ont voté pour. On est en train d'appauvrir le service public : 17 000 nouveaux habitants par an sans création de postes à la hauteur des besoins ! Triste constat pour le mandat de Monsieur Grosvalet...

L'assemblée générale des OSDD FO44 met l'accent sur le développement syndical

Le 3 juin dernier, le syndicat OSDD44 a tenu son assemblée générale annuelle. L'AG a décidé de se donner les moyens du développement et notamment dans les secteurs mutualistes (groupe Vyv, Harmonie mutuelle, RMA...) où les implantations commencent. Une attention particulière va également être mise en œuvre envers les camarades retraités et les adhérents « isolés » qui adhèrent aux OSDD pendant leur accompagnement juridique.

L'AG a élu son conseil syndical dans lequel siègent à présent des camarades d'autres secteurs que Pôle emploi. Depuis plusieurs semaines, un travail militant est engagé avec

les camarades OSDD49 visant à implanter FO dans le 44. Force est de constater que les salariés concernés se prennent déjà en main et organisent des actions revendicatives pour les augmentations de salaires à l'image des mobilisations et victoires des hospitaliers. La place du syndicat FO OSDD 44 est naturellement aux côtés des salariés qui s'engagent dans le combat pour faire aboutir les revendications. Le syndicat OSDD44 a envoyé un délégué le 15 juin à la rencontre des salariés du médicosocial du groupe Vyv en grève. L'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation FO traduit la perception positive de l'action revendicative, libre et indépendante des syndicats

Force Ouvrière. Dans sa résolution du 3 juin l'assemblée générale donne le cap : «C'est bien parce que nous pourrions compter sur un syndicat OSDD de plus en plus puissant que, dans les actions en cours comme dans celles nécessaires et indispensables à venir, les salariés de nos secteurs, mais également au-delà, avec nous, seront en capacité d'obtenir satisfaction aux revendications. Résister, Revendiquer, Reconquérir, c'est par ces mots que se concluait la résolution de notre dernier congrès confédéral à Lille, l'AG des syndiqués des OSDD44 n'en démord pas.»

Nicolas Sole
Pour le syndicat OSDD FO 44

Action sociale

Mobilisation des salariés de VYV3



Les salariés du groupe VYV3 se mobilisent pour ne pas rester des exclus du Ségur

Le 15 juin dernier, une centaine de salariés ont répondu à l'appel à la grève intersyndicale (dont FO) dans le pôle Accompagnement et Soins de VYV3 Pays de la Loire. Elles (car ce sont très majoritairement des femmes qui travaillent dans ces structures) se sont rassemblées devant la Maison d'Accueil Spécialisée / Foyer d'Accueil Médicalisé « Horizons » à Saint-Herblain pour la Loire-Atlantique et devant le Siège Social Angevin de l'entreprise pour le Maine et Loire. Une quarantaine de salariés de Loire-Atlantique - soit plus de la moitié de l'effectif - se sont rassemblés, rejoints par d'autres salariés de VYV3 du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Saint-Sébastien-sur-Loire. Une délégation FO était présente en soutien.

Les revendications des salariées étaient claires et nettes : l'extension du Ségur / 183 € pour toutes et tous, l'amélioration des conditions de travail et la conservation des acquis.

Des sujets qui valent la peine de se mobiliser, puisque c'était la première grève pour beaucoup.

Cette première mobilisation a contraint la direction à recevoir les organisations syndicales à Angers le soir même, le lendemain à Saint-Herblain. Pour l'heure, la direction se retranche derrière la «mission Laforcade», qui renvoie la transposition du Ségur dans ce secteur privé non lucratif à ... 2022. Et encore, selon ce qui sortira des négociations par Branches Professionnelles, selon le « bon vouloir » des financeurs (Conseils Départementaux et Agence Régionale de Santé). Cette première action revendicative en appellera certainement d'autres, car les salariés du secteur associatif médico-social à but non lucratif n'ont pas l'intention de rester les « exclus du Ségur ».

Éric Deniset

Secrétaire-adjoint SDAS FO 44

Pour FO Région Pays de Loire, la priorité est le pouvoir d'achat

L'Assemblée Générale annuelle du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région des Pays de la Loire s'est tenue le 04 juin 2021, sous la présidence de Johann Laurency Secrétaire Fédéral FO Branche Services Publics, membre du syndicat, et en présence de Michel Le Roc'h secrétaire général de l'Union départementale FO.



Le nombre de participants a été adapté aux contraintes sanitaires et une quarantaine de militants et d'adhérents sont venus des différents départements.

Gisèle Le Marec secrétaire générale du syndicat a présenté le rapport d'activité en revenant sur les sujets qui ont marqué l'année écoulée en particulier le contexte de l'épidémie et le 1^{er} confinement : actions engagées pour faire fonctionner les instances de représentation du personnel, maintien d'un lien régulier avec les adhérents, communication régulière en direction de l'ensemble du personnel, démarches fréquentes auprès de l'administration pour faire respecter les droits du personnel notamment des lycées.

L'année 2020 a aussi été marquée par la satisfaction de certaines revendications portées par Force Ouvrière tout particulièrement l'augmentation de la valeur des titres restaurant et l'attribution d'une prime Covid pour tous.

L'Assemblée Générale a adopté le

cahier revendicatif du syndicat : la priorité est le pouvoir d'achat et le syndicat a décidé de concentrer ses revendications sur les questions relatives à la rémunération et à la carrière.

Les participants se sont félicités de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents, même dans un contexte de confinement et de télétravail massif, et du fait que le syndicat a atteint en 2020 son plus haut niveau d'adhérents.

Les résultats du syndicat à l'élection des représentants au conseil d'administration de la caisse de retraite, la CNRACL, en mars 2021 ont été soulignés, Force Ouvrière arrivant en tête au conseil régional, avec 28,68% des suffrages soit 7,5% de plus que le second syndicat.

Gisèle Le Marec

Secrétaire du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région des Pays de la Loire



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

● Communiqué de presse
du syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes
et de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

FO se félicite des annonces concernant le nouvel hôpital de Nantes.

Le syndicat FO du CHU de Nantes et l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique se félicitent du maintien de 192 lits et des postes correspondants, ainsi que la création de lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Nantes.

Les revendications de Force Ouvrière ont ainsi été entendues. Notre organisation syndicale restera cependant vigilante sur le fait que ces annonces ne fassent l'objet d'aucune contrepartie sur la masse salariale dans l'établissement.

Force Ouvrière a ainsi toujours combattu les décisions du Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO), désormais remplacé par le Conseil de l'Investissement en santé, qui se traduisent par des milliers de suppressions de lits et de postes. Notre organisation syndicale revendique également en ce sens l'abrogation de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Au regard de l'état de délabrement de l'actuel hôpital (Hôtel Dieu), Force Ouvrière a toujours soutenu le projet de construction d'un nouvel hôpital tout en demandant le maintien, a minima, des capacités de soins existantes et la préservation de l'hôpital Laënnec.

Il y a aujourd'hui urgence. Tout retard dans la mise en oeuvre de ce projet se ferait au détriment de l'accès aux soins de toute la population. L'accueil et le séjour des patients doivent en effet se faire dans de meilleures conditions, tandis

que les hospitaliers ont droit à de meilleures conditions de travail.

Force Ouvrière demande le financement total du nouveau CHU par la Sécurité Sociale, comme cela se faisait auparavant pour la construction des hôpitaux.

Force Ouvrière revendique les créations de postes statutaires nécessaires, indissociables des créations de lits annoncées.

Face aux difficultés de recrutement des personnels paramédicaux, Force Ouvrière en appelle à la responsabilité de l'administration à tous les niveaux.

Notre organisation syndicale dénonce le recours à des contrats précaires et à la multiplication des heures supplémentaires qui se traduisent par un épuisement des hospitaliers et créent les conditions d'un absentéisme important. Elle rappelle son attachement indéfectible au statut général de la fonction publique hospitalière et revendique la mise en oeuvre des formations diplômantes nécessaires.

Force Ouvrière demande donc des moyens supplémentaires et réaffirme ses revendications :

- ▶ OUI au nouvel hôpital pour 2026 et au maintien de l'Hôpital Laënnec ;
- ▶ OUI à la création de lits et à des lits de réanimation supplémentaires, arrêt des suppressions de lits en Psychiatrie programmées par l'ARS des Pays de Loire ;
- ▶ OUI à la création de postes statutaires d'agents et de médecins hospitaliers ;
- ▶ OUI à l'augmentation de formations diplômantes pour les personnels (aides-soignants, infirmiers, etc.)...

Nantes, le 7 juin 2021

Nous sommes prêts au combat

Deux électeurs sur trois ne sont pas allés voter ce dimanche, confirmant ainsi la tendance du 1^{er} tour ; un véritable tsunami donc !

Ce qui s'est exprimé à l'occasion de ces élections, c'est le rejet des mesures prises depuis plusieurs années qui conduisent à abaisser le coût du travail, à liquider les garanties collectives et les services publics. Dans le même temps, une minorité profite abondamment des milliards d'euros économisés ici et là. Les salariés de la fonderie de Bretagne dans le Morbihan, confrontés à une restructuration en profondeur ont même brûlé leurs cartes d'électeurs en guise de protestation. C'est là tout un symbole.

Le parti présidentiel atteint péniblement 3 % des électeurs inscrits et pourtant, comme si de rien n'était, plusieurs proches du président poussent le gouvernement à remettre sur le tapis la « réforme des retraites », en commençant par reculer l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Disons-le clairement, si le gouvernement veut jouer à ce petit jeu, il nous trouvera face à lui. Le syndicat FO groupe RATP a déclaré le 9 juin dernier : « nous n'accepterons ni l'allongement de la durée de cotisation, ni le recul de l'âge de départ, ni la suppression des régimes spéciaux ». Les salariés de la RATP ont été les premiers le 5 décembre 2019 à lancer la grève contre le régime « universel » par points. Ils sont prêts au combat et nous également.

détermination qui s'est exprimée ces dernières semaines dans plusieurs secteurs, à Daher, Auchan ou Mindin pour les salaires ou encore au rectorat de Nantes pour les conditions de travail. Le mécontentement touche toutes les couches de la population. La manifestation de 2000 agents et habitants de la ville de Mayenne (53), avec les élus locaux, pour la sauvegarde de la chirurgie conventionnelle de l'hôpital local le 26 juin dernier, a surpris plus d'un commentateur. Le 8 juillet, à nouveau, nous serons avec nos camarades FO de l'hôpital de Mayenne pour exiger le maintien des services de chirurgie orthopédique, traumatologique, viscérale et de la surveillance continue. À Paris, ce sont 600 manifestants qui se sont retrouvés le 24 juin contre le projet de fermeture des hôpitaux Beaujon et Bichat au profit d'un nouvel hôpital, avec à la clé les suppressions de lits (300) et de postes (1 000).

Comment comprendre cet acharnement à vouloir supprimer des moyens à l'hôpital ? Avec la pandémie, des patients sont morts chez eux ou en Ehpad, faute de places en nombre suffisant dans les services de soins adaptés... et le gouvernement continue à fermer des lits !

Tout ceci est inacceptable et il nous faut préparer les conditions de la mobilisation. De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter du communiqué commun des confédérations de ce jour :

« L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

► Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;

► L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;

► L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;

► L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;

► Le rétablissement de tous les droits et libertés. (...)

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs, des jeunes et des retraités qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale. D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août. »

C'est dans ce contexte que nous appelons tous les militants à participer à l'assemblée que nous organisons le lundi matin 27 septembre dans la salle festive Nantes Erdre.

Oui, nous sommes prêts au combat à venir. ■

Nous pouvons compter sur la

► Un vrai travail avec un vrai

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DEPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-mail Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



● Exclus du Ségur

La bagarre continue pour les 183 €uros

Le 14 juin dernier, près de 150 agents des EPMS Mindin se sont réunis devant l'antenne nazairienne du Conseil départemental de Loire-Atlantique, à l'appel de FO et de CGT, pour l'extension des 183 €uros à tous les personnels. Suite au refus des élus de recevoir une délégation, les militants ont diffusé des tracts devant la gare de Saint-Nazaire

pour alerter la population sur la situation des personnels du secteur du handicap.

Le 25 juin, le camarade Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental des services de Santé FO44 est intervenu au Conseil départemental métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie (voir ci-contre).



Déclaration FO Santé 44

Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du 25 juin 2021

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire qui a révélé la situation dramatique de l'hôpital public. FO dénonce depuis plus de 30 ans ces fermetures de lits, ces restructurations, ces manques de matériels et d'effectifs. Pour autant aucun gouvernement n'a entendu ces revendications, ne pensant qu'aux économies budgétaires. Pour exemple 1800 lits ont été supprimés dans les hôpitaux en 2020 !

Les hospitaliers se sont donc mobilisés en juin 2020 afin de se faire entendre auprès de ce gouvernement qui faisait la sourde oreille.

Les revendications étaient claires : STOP aux fermetures de lits, nous voulons du matériel et des effectifs mais aussi une revalorisation des salaires digne de ce nom !

Le gouvernement a alors répondu par le Ségur de la Santé avec entre autre une augmentation de 183€ net/mois pour tous !

Le « pour tous » s'est alors transformé

en « pour certains » avec des disparités suivant les secteurs d'exercice professionnel !

Les hôpitaux et les Ehpad ont obtenu de suite cette revalorisation des salaires en septembre 2020, suivis par les médico-sociaux rattachés à un Ehpad ou à un hôpital en juin 2021, non sans mal puisque c'est suite à la mobilisation que le gouvernement a cédé. Certains soignants ont aussi obtenu cette valorisation dans le médico-social autonome à partir d'octobre 2021.

Malgré tout au sein même de la Fonction Publique Hospitalière (titre IV) le médico-social autonome secteur handicap se retrouve divisé encore à ce jour avec des professionnels « low cost » n'ayant aucune augmentation de salaire parce que leur métier est considéré comme « non concurrentiel » ! Une honte cette division au sein des mêmes établissements ! Nous ne croyons aucunement à la conférence sociale de

fin d'année qui servira juste à panser les plaies et octroyer 50 ou 80 euros mais pas les 183€ du Ségur original. D'ailleurs Olivier Véran déclare : « On ne peut pas taxer le Ségur d'avoir laissé de côté des gens ». Il ferme ainsi la porte à de nouvelles négociations !

Le gouvernement délaisse totalement le monde du handicap et va créer une fuite en avant des professionnels mais n'est-ce pas le but recherché pour ensuite céder ces structures aux associations ou à la territoriale comme le prévoit déjà le projet 4D de Jean Castex ?

Un établissement entier sur le site de Mindin à Saint-Brévin, le foyer de vie « les abris de jade », est exclu de cette revalorisation salariale parce que dans le dernier protocole il a été rajouté que sont concernés « uniquement les établissements financés en tout ou partie par la Sécurité Sociale » !

Alors Force Ouvrière demande au Conseil départemental de se positionner et d'octroyer à ces

derniers exclus les 183€ pour que cette injustice cesse de suite ! Le Conseil départemental pourra alors se retourner vers le ministère de la santé pour en demander le remboursement. Il pourra aussi rappeler que le gouvernement a bien voulu octroyer 160€ aux actionnaires des cliniques à but lucratif pour revaloriser les salaires, excluant pour ce faire, une partie de ses propres agents, alors que ces mêmes actionnaires se remplissent les poches de dividendes d'années en années !

Le Conseil départemental doit se faire entendre, doit se positionner. Il n'y a pas que les périodes électorales qui comptent en termes d'élaboration de programme et de promesses. Quand on est élu, on a un mandat et c'est pour défendre les intérêts de tous et combattre les injustices !

En tout cas Force Ouvrière tiendra son mandat et ne lâchera rien et continuera de se battre jusqu'à satisfaction des revendications !



En plus du complément de traitement indiciaire de 183 € nets mensuels, la mobilisation historique des personnels hospitaliers a contraint le gouvernement à revaloriser les grilles de rémunération des personnels soignants dans le cadre du "Ségur".

Ces grilles revalorisées sont étendues aux aides-soignants et aux infirmiers de la Fonction publique d'État - notamment les infirmières scolaires - à compter de 2022.

C'est une revendication de FO qui a été entendue. Nous reviendrons sur les effets de cette mesure, lorsque les conditions de reclassement seront connues. C'est sans nul doute un point d'appui pour continuer de revendiquer l'extension des 183 € à tous les personnels. ■

Auchan

Débrayage à l'initiative de FO pour les salaires

Les délégués et représentants syndicaux de FO Auchan, rejoints ensuite par la CGT et la CFDT selon les implantations, ont pris l'initiative d'un appel à débrayage le 18 juin dernier sur toute la France pour les salaires (prime Covid, refonte des grilles salariales ainsi que sur les conditions de travail et l'emploi).

Les élus FO ont rappelé leurs revendications lors du comité social et économique central du 22 juin dernier. Les délégués et représentants syndicaux FO se rencontreront à nouveau le 2 juillet pour tirer un premier bilan de ce débrayage à dimension nationale.

Dans quel contexte propre à Auchan est survenu l'« appel du 18 juin » à débrayer ?

La dernière fois que nous sommes sortis, hors des questions relatives à notre refus du travail du dimanche, c'était en 2007. Et encore, c'était pour ce qui nous concerne seulement sur Trignac. La situation cependant change. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont été un monologue, la direction n'ayant que faire de nos revendications. Alors que l'inflation est proche de 2 %, la direction ne proposait que 0,63 % d'augmentation générale.

Dans le même temps, Auchan a réalisé 466 millions d'euros de bénéfices en cette période de covid, auxquels il faut rajouter les 3 milliards d'euros obtenus par la vente de la totalité de ses magasins de Chine en octobre 2020. Tout cela est insupportable et dure depuis trop longtemps. Le ras-le-bol est général, d'autant que l'entreprise a subi deux plans sociaux consécutifs. C'est la raison pour laquelle, réunis le 6 mai dernier, nous, les délégués et représentants syndicaux FO d'Auchan, avons décidé d'appeler à un débrayage national le 18 juin.

Qu'en est-il du « plan de sauve-

garde de l'emploi » (PSE) ?

Nous avons connu deux PSE en 3 ans. La première fois, ce sont les cadres qui ont été touchés. Il s'agit cette fois-ci du service après-vente et des fonctions supports (informatique, service RH et contrôleurs de gestion). Environ 1 400 postes ont été supprimés, tandis que 2 000 emplois de 2020 n'ont pas été remplacés. Dans les faits, la direction gagne en masse salariale et ne propose que quelques miettes de NAO. Ça a été vraiment la goutte d'eau.

Quelles ont été les revendications de votre débrayage ?

Il a beaucoup été question des salariés de la « deuxième ligne ». L'année dernière, les salariés concernés ont bien obtenu la prime Macron de 1 000€... mais proratisés selon la quotité de temps de travail. Cette prime a donc été plus faible pour les salariés les plus précaires. Macron avait indiqué que cette prime serait reconduite cette année, mais sans suite du côté de la direction : donc nous revendiquons cette prime. Nous revendiquons également une refonte des grilles de salaire, puisque nous n'avons rien obtenu en augmentation générale. Par le passé, Auchan avait peut-être la meilleure grille de

salaires de la grande distribution. On sait désormais que les salaires de certains magasins, y compris de hard discount, sont au-dessus. On se fait rattraper par le SMIC (5 grilles de salaire), alors qu'il nous faudrait au moins suivre l'inflation.

Enfin, en nous appuyant sur les résultats d'études ergonomiques, nous demandons le blocage du projet de la direction de développer des caisses automatiques, qui se traduira par des suppressions d'hôtesse de caisse. Nous refusons cette menace sur l'emploi, de voir les machines remplacer le personnel.

Quel premier bilan ?

Au niveau national, là où des implantations FO sont présentes, le débrayage a été suivi. Dans le département, une trentaine de salariés a débrayé sur le magasin de Saint-Herblain, où se pose la question vitale d'une implantation de FO.

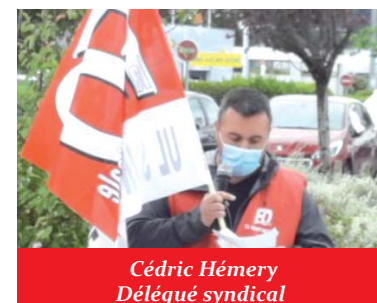
75 salariés ont également débrayé sur le magasin de Trignac. Au moment où nous passions devant les lignes de caisse, les caissières ont levé le poing ou la main, ont accompagné la musique. Nous avons reçu le soutien de la galerie marchande. Nous avons distribué des tracts de

notre fédération - la FGTA-FO - pour lesquels les clients ont été plutôt réceptifs - distribution des tracts FGTA.

Quelles seront les suites ?

Nous avons effectué une intervention au comité social et économique central ce 22 juin. Un rendez-vous est

par ailleurs pris ce mercredi 30 juin entre le délégué syndical central FO et le responsable des relations sociales Auchan. Le 2 juillet prochain, nous tiendrons une nouvelle réunion des délégués et représentants syndicaux FO. Nous tirerons le bilan. Nous sommes prêts à prendre une nouvelle initiative.



Cédric Hémerly
Délégué syndical



Didier Gandon
Représentant syndical au CSE



Daher

Les enseignements de la grève

INTERVIEW

Bertrand Bauny (à gauche) – Coordinateur FO groupe DAHER et élu suppléant CSE 44
Pascal Rouillé (à droite) – Secrétaire de section FO Daher 44 et délégué syndical,
ont répondu aux questions de L'Ouest Syndicaliste.



Daher a été marquée par une grève spontanée sur les salaires : pouvez-vous revenir sur la chronologie de ces événements ?

Bertrand Bauny – La grève, qui est partie de Saint-Nazaire, a fait suite aux propositions nettement insuffisantes de la direction générale (DG) lors de la première réunion des Négociations annuelles obligatoires (NAO) du mercredi 26 mai dernier, à laquelle participaient les cinq organisations syndicales représentatives (FO CGT CFDT CFE-CGC). La direction générale proposait seulement 0,6 % d'augmentation générale, 0,25 % d'augmentation individuelle et 0,15 % d'augmentation promotionnelle.

Pascal Rouillé – En réaction, dès le lendemain, jeudi 27 mai, une quinzaine d'ajusteurs travaillant notamment sur le A320, où les cadences sont élevées, se sont mis en grève dès 5 heures du matin en dehors de tout appel syndical. Ces collègues grévistes ont été rejoints au fil de la journée par d'autres secteurs, notamment chez les monteurs aéronautiques. Dès le départ, les camarades de FO sont venus au contact des grévistes pour les soutenir.

Quelles sont les revendications des grévistes ?

Pascal Rouillé – Les grévistes exigent 100 € nets par mois et une prime covid de 2 000 €. Ils expriment par ailleurs leur volonté de négocier en direct avec la direction locale. Cette dernière a essayé de remettre le cadre des NAO sur les rails, en s'appuyant notamment sur les représentants du personnel. Les grévistes, qui se sont mis en grève en dehors du processus des NAO, ont cependant rejeté cette proposition : « nous, ce que nous voulons, c'est la prise en compte de nos revendications, tout de suite, sinon nous ne reprenons pas le travail ». La direction locale a alors indiqué son refus de négocier sur un piquet de grève. Le jeudi soir, la situation est donc bloquée. Mais le nombre de grévistes atteint désormais la centaine de salariés, issus des deux secteurs d'activités in situ Airbus. À ce stade, il n'y a pas encore d'élection de délégués, mais la reconduction de la grève est votée.

Comment la situation évolue-t-elle à partir de ce moment-là ?

Pascal Rouillé – Des échanges ont lieu le vendredi 28 mai entre la direction locale et les salariés grévistes, en présence d'élus FO, pour demander l'ouverture de négociations locales. Ce principe est accepté en fin de journée et la négociation débute le lundi matin, 31 mai, dès 8 heures. Les grévistes ont élu leurs représentants, en s'attachant au fait que les deux périmètres en grève soient représentés, du matin et de l'après-midi, soit quatre délégués élus. Ces derniers ont réaffirmé leur souhait de négocier directement avec la direction, sans les organisations syndicales, tout en acceptant

la présence de représentants FO. Par cette position, les grévistes expriment jusqu'au bout le souhait de garder la main sur leur grève. Tout en acceptant le principe d'une négociation en direct, la direction a imposé la présence des organisations syndicales représentatives dans le département (FO, CFDT, CFE-CGC).

Comment se déroule cette négociation ?

Pascal Rouillé – C'est bien simple, entre 8h00 et 16h00, les négociations ont été entrecoupées de sept levées de séances. FO est très peu intervenue dans la réunion, mais nous avons joué notre rôle de conseil auprès des grévistes. La direction est arrivée au bout de ses propositions, soit une fourchette dégressive allant de 55 € à 35 € bruts d'augmentation mensuelle selon les niveaux de salaires, pour les seuls périmètres in situ d'Airbus sur avion, soit deux cents salariés. C'était du jamais-vu : les grévistes obtenaient plus que nous n'avions jamais obtenu en une seule journée de négociation. Nous avons répercuté l'information auprès des grévistes. Dans la foulée, en assemblée générale, les grévistes ont accepté à une très forte majorité l'augmentation proposée. Sur cette base, la reprise du travail dès le lendemain a été votée.

Bertrand Bauny – C'est la direction générale qui a donné la latitude à la direction locale pour une telle proposition. Dans les faits, les 200 salariés concernés ont obtenu une augmentation générale d'environ 3,5 % pour les plus bas salaires et d'un peu moins de 2 % pour les plus hauts salaires. Nous sommes donc bien au-delà des 0,6 % de la direction générale au niveau national.

Pascal Rouillé – La direction locale a d'ailleurs essayé de nous faire signer un accord que nous n'avons pas négocié et qui, de surcroît, exclut les 900 autres salariés du département. Nous avons donc refusé de nous lier à la direction par cet accord.

Bertrand Bauny – Nationalement, les coordinateurs des 3 organisations syndicales représentatives ont été en phase : hors de question de signer quoi que ce soit.

Les conditions étaient-elles réunies pour un deuxième départ en grève au sein de Daher ?

Pascal Rouillé – L'information circule à nouveau très vite sur les différents sites du département. En intersyndicale, nous revendiquons que l'augmentation obtenue s'étende hors NAO à l'ensemble des 900 autres salariés du département. La direction locale refuse, faute de mandat de la DG. En intersyndicale départementale FO CFDT CGT, nous appelons à un débrayage de trois fois deux heures les mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juin. Mais le tract est déjà dépassé quand il sort : s'appuyant sur la victoire des 35 € - 55 € obtenue par les grévistes des secteurs in situ Airbus sur avion, une partie des salariés est déjà sortie

spontanément le mardi 1^{er} juin. Le lendemain, le débrayage s'est transformé en journée de grève complète. Tous les sites du département sont concernés : le Hub Ouest, le Hub Tamaris, Malville, Saint-Aignan, Saint-Hilaire, la zone de Brais et les périmètres exclus in situ d'Airbus à Gron. Nous comptons environ 500 grévistes sur cette deuxième vague de grève. Une « grève du zèle » est par ailleurs démarrée le même jour sur le site de Tarbes, ainsi que dans d'autres secteurs (Bordes, Cognac...).

Bertrand Bauny – Depuis que le mouvement est parti au lendemain de la première séance de NAO, je n'ai plus de contact avec la DG jusqu'au 2 juin. Nous étions pourtant en contact régulier avec une direction locale sans mandat. Face à la pression du terrain, la DG a présenté le jeudi 3 juin au soir une nouvelle proposition dans le cadre des NAO : 1 % d'AG avec un talon minimum de 30 €. Nous nous sommes appuyés sur ce qu'avaient obtenu les deux cents salariés de Saint-Nazaire – en formulant notamment les 55 € pour tous – pour accentuer encore un peu plus la pression sur les NAO. Nous avons appelé à des débrayages le lundi 7 juin un peu partout en France. Cela a été bien suivi : Toulouse, Tarbes, région Centre – coupure de téléphones et ordis chez les cadres. Grève du zèle à Marseille. Il y a eu partout des appels à différents types d'actions, majoritaires également. Nous n'avons pas donné de consignes « groupe » FO, afin de laisser la spécificité du terrain s'exprimer. À chaque région, son organisation. La DG a ainsi été contrainte de formuler le 7 juin une dernière proposition : 1% avec une mesure d'accompagnement de 35 €. C'était leur dernière proposition, qui faisait tout de même le lien avec ce qui avait été obtenu par la grève de Saint-Nazaire.

Avec le recul, quel regard portez-vous sur le rôle de FO dans ce contexte ?

Pascal Rouillé – FO est toujours restée auprès des salariés pour éviter qu'ils soient isolés par la direction. On a expliqué que, dans un mouvement de grève, on s'expose individuellement et collectivement. Les camarades de terrain, tels que Yohann, Warren, Adeline et d'autres ont répondu présents dès le premier instant. Parmi les grévistes, on avait un élu FO titulaire. Cela a sans doute facilité le contact. Deux autres délégués ont pris le relais. Les grévistes étaient méfiants vis-à-vis de toute forme de récupération, y compris à leurs yeux celle des organisations syndicales, mais nous nous sommes attachés, sans sectarisme, à continuer de jouer notre rôle, à échanger, discuter, convaincre.

Bertrand Bauny – Nous avons pris garde de ne pas apparaître comme des « récupérateurs », tout en continuant à chaque étape à accompagner les salariés grévistes sur le terrain. Lorsque la DG avait fait le choix du silence radio, nous ne l'avons pas relancée : il lui revenait de prendre ses responsabilités et il était hors de question de la

laisser s'appuyer sur nous contre le mouvement gréviste. Concernant les NAO elles-mêmes, c'est évident qu'il y a eu un « avant » et un « après » grève. Indépendamment des 35 € - 55 €, force est de constater que le résultat des NAO n'est pas si mauvais, vu le contexte de l'aéronautique et plus spécifiquement de Daher ; nous sortons quand même d'un PSE ! Malgré tout, il y a une gueule de bois, car tout le monde n'a pas obtenu la même chose. Et nous serons très attentifs au retour des congés, car la direction ne respecte pas entièrement son engagement de négociations hors NAO pour les salariés grévistes de Saint-Nazaire...

Quels enseignements pouvez-vous tirer d'une telle mobilisation des salariés ?

Pascal Rouillé – Au niveau départemental, qui est le mien, tout en restant attaché à l'action commune dès que celle-ci est possible, je pense que l'intersyndicale a eu ses limites. En effet, le 1^{er} juin, nous sommes parvenus à rallier les deux autres organisations syndicales sur nos revendications, mais un compromis a été trouvé sur le mode d'action : le débrayage plutôt que la grève franche. Nous étions donc un ton en dessous de la réalité du terrain. Il nous revient de garder notre indépendance totale en toute occasion.

Bertrand Bauny – Pascal m'avait déjà alerté cinq-six fois avant même le départ de cette grève. On avait averti la direction que leur proposition de NAO serait à juste titre vécue comme une provocation. On retrouve dans ce qui vient de se passer un phénomène de société, comme avec les gilets jaunes notamment. Nous l'avions d'ailleurs déjà connu au sein de Daher avec les charlottes blanches. Ce type de mouvements spontanés questionne bien sûr le « dialogue social » dans l'entreprise. La direction générale a envoyé un très mauvais signal en ne jouant pas le jeu d'une vraie négociation avec les organisations syndicales. Elle a créé les conditions de l'explosion. Par ailleurs, il faut tirer également les enseignements de l'abstention de plus en plus forte lors des élections professionnelles. J'avais dit en 2008 que nous paierions dans les dix années à venir l'ANI⁽¹⁾ sur la représentativité. Nous y sommes. Il nous revient donc de briser la routine électoraliste.

PR – L'abstention redistribue sans doute les cartes sur le terrain de la représentativité. Cela étant, grâce à notre présence sur le terrain dans les échanges individuels et collectifs, les salariés viennent vers nous. Sur une ligne de contacts et de revendications, nous sommes en mesure de renforcer nos implantations syndicales.

⁽¹⁾ Accord national interprofessionnel, signé en 2008 par la CFDT et la CGT, dont la transposition dans la loi du 20 août 2008 impose des seuils de représentativité selon les résultats obtenus aux élections professionnelles.



Éducation nationale

FO défend les statuts, les postes et les salaires

« Ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire peut servir de jalon pour faire évoluer le contrôle continu (...). Il faut arrêter de faire les faux culs, on sait très bien que le Covid a rebattu les cartes. »

Les propos de ce « proche » du ministre de l'Éducation nationale, cité ce 27 juin dans Les Échos, ne sont pas sans rappeler ceux du Premier ministre Castex, le 27 août 2020, lors de l'Université d'été du Medef. Ce dernier vantait alors les « vertus de la crise » en matière de déréglementation.

Le souhait du ministre Blanquer de renforcer le contrôle continu au détriment des examens terminaux n'est pas nouveau. Il en va de même de sa volonté de développer le « télé-enseignement » au détriment de la création de postes statutaires d'enseignants. L'enjeu est bel et bien toujours de « dégraisser le mammoth », donc de générer des économies sur le dos du service public. Mais pas seulement.

Renvoyer la validation du diplôme au niveau de l'établissement, c'est en émettre la valeur, qui s'exprime en termes de qualifications – et donc de niveau de rémunération – sur le marché du travail. La déréglementation scolaire est le pendant de la déréglementation du travail. Nous y reviendrons.

Sur le terrain, la désorganisation méticuleuse de tout un ministère, dans les établissements comme dans les services académiques, se cumule aux manques de moyens.

Les conditions de travail se dégradent. Dans ces conditions, les syndicats FO de l'Éducation nationale sont avec tous personnels pour porter les revendications.

Rectorat de Nantes - Direction des examens et concours Les personnels tirent la sonnette d'alarme



En cette session 2021, une pression gigantesque s'est abattue sur les agents de la Direction des Examens et des Concours (DEC) du rectorat. Pour ne plus subir, ces derniers ont décidé d'alerter sur les conditions d'organisation des examens et des concours cette année, ainsi que sur la dégradation sans précédent de leurs conditions de travail.

Le 15 juin dernier, plus de cent personnels administratifs - la quasi-totalité de la DEC, avec le soutien de collègues d'autres services et des organisations syndicales FO, CGT et FSU - se sont ainsi réunis en assemblée générale.

Qu'il s'agisse du baccalauréat, des examens professionnels, du BTS, du Brevet des collèges, des sujets, des concours : de manière décloisonnée, les participants ont partagé un même constat sur la dérive en cours, sur la perte de sens, sur leur épuisement.

Le principe d'un communiqué de presse a été adopté (voir ci-contre),

ainsi qu'une demande d'audience auprès du secrétariat général.

Dès le lendemain, le 16 juin, les quatre représentants désignés par l'AG et les trois représentants syndicaux ont été reçus en audience. Ces derniers ont rappelé que ce n'était pas le Covid qui avait posé problème, mais bien une organisation défaillante, impulsée par le plus haut niveau, pour la deuxième année consécutive.

Le secrétaire général a mis en avant la nécessité d'un « retour d'expérience » (retex) pour la rentrée de septembre. Lors de l'assemblée générale de compte rendu réunie le 22 juin, en présence de la presse, les 70 collègues à nouveau réunis ont pris acte de cette annonce.

L'AG a donc décidé de préparer activement ce « retex » en faisant état, bureau par bureau, de l'utilisation des heures supplémentaires, des postes ou des demi-postes manquants, des incohérences pointées...

Un véritable dossier revendicatif est ainsi en cours de constitution. ■

● Communiqué de presse issu de l'assemblée générale du 15 juin, à l'appel de FO, CGT et FSU.

Examens et concours

Les services de l'académie de Nantes sont à bout

Mardi 15 juin, plus de 100 agents du Rectorat de Nantes, site de la Houssinière, se sont réunis en Assemblée générale pour alerter sur les conditions d'organisation des examens et concours.

Les agents subissent depuis des mois le « stop and go » version Éducation nationale : aux périodes d'attente de modalités claires se succèdent celles où les directives s'imposent à tous, quelles que soient les contraintes matérielles et humaines.

Les heures supplémentaires, les arrêts maladie et les burn-out se multiplient tant la pression est importante sur des équipes épuisées devant agir selon les éléments d'informations communiqués, sans les moyens adéquats pour les appliquer, et avec des délais extrêmement contraints. Les journées de plus de 10 heures ont par exemple été la norme pendant plusieurs semaines, ainsi que les épreuves positionnées le samedi, voire les demandes de travail le dimanche par la DGRH, pour mener à bien l'organisation des concours enseignants.

Certaines épreuves, comme le

rattrapage du BTS ou le Grand oral, risquent de ne pas se dérouler comme prévu. Les agents s'inquiètent de ne pouvoir respecter les délais calendaires pour le baccalauréat général (au vu de la charge d'opérations à réaliser) et le BTS est toujours dans l'attente de la publication du décret permettant de convoquer les enseignants à l'oral de rattrapage et de nommer les centres d'épreuves. Les collègues du brevet des collèges sont également sous une pression dépassant le supportable. Les contraintes imposées réduisent par ailleurs l'efficacité et la qualité du travail des agents, en accentuant les risques d'erreurs à tous les niveaux du processus (sujets, convocations, résultats...).

Tous les niveaux d'organisation des examens et concours subissent des conditions de travail dégradées.

Aussi, une nouvelle assemblée générale, devant faire le point sur les réactions des responsables académiques et sur les modalités pour nous faire entendre, se tiendra ce mardi 22 juin 2021 à 11h. Les médias y sont invités.

Nouvelle grève des AESH Un vrai statut, un vrai salaire



Ce 3 juin, sous une pluie diluvienne, près d'une quarantaine d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) se sont rassemblés devant la DSDEN de Loire-Atlantique, à Nantes.

À l'appel des organisations syndicales FO, CGT, FSU, Sud et SNALC, ces personnels se sont mobilisés pour exiger notamment la création d'un vrai statut, un vrai salaire, ainsi que l'abandon des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIALs) qui leur imposent d'être mutualisés sur plusieurs écoles ou établissements

(voir L'Os n°718).

Après une première grève le 8 avril dernier, la mobilisation s'amplifie au niveau national : 1 500 personnels ont ainsi manifesté à Paris, 300 à Toulouse, 250 au Mans, 250 à Marseille, 250 à Lyon, 200 à Lille, etc. La question d'une montée au ministère est donc posée. Une visioconférence à dimension nationale a d'ailleurs été organisée le 30 juin dernier à l'appel du comité de liaison des AESH de Haute-Loire. FO y a tenu toute sa place pour aider les personnels à organiser le rapport de force permettant de gagner. ■

Face aux suppressions de postes annoncées dans l'académie à la rentrée prochaine et aux modalités du baccalauréat, FO a proposé aux organisations syndicales enseignantes (2nd degré) un communiqué commun, dont nous publions ci-après de larges extraits.

Académie de Nantes

Larges extraits de l'appel du 5 juin des organisations syndicales

CGT Educ'action, Snetaa-FO, SNFOLC, SNEP, SNES et SNUEP-FSU, Sud éducation, SNALC

Nos organisations syndicales soutiennent les initiatives engagées par les personnels dans les établissements pour faire aboutir leurs revendications. (...)

Nous proposons à tous les collègues dans les établissements et si possible avec les associations de parents d'élèves et les élèves mobilisés de :

- s'adresser avec le soutien des sections syndicales au ministre, responsable de cette situation chaotique, méprisante et épuisante pour les personnels, les élèves et leurs parents, afin qu'il accède à la satisfaction des revendications, en commençant par :

- ▶ l'octroi de moyens, de création des classes et des postes nécessaires, l'annulation des 1 883 suppressions de postes pour une prévision de 43 000 élèves supplémentaires à la rentrée (dans l'académie de Nantes, - 93 postes pour + 1630 élèves),

- ▶ la reconstitution d'un vivier de personnels titulaires remplaçants,

- ▶ l'abrogation des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup,

- ▶ le rétablissement du baccalauréat

comme examen final égalitaire et républicain avec, dès la session 2022, le retour de toutes les épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, seules garantes de la valeur du diplôme,

- ▶ une véritable revalorisation salariale avec le dégel et l'augmentation du point d'indice.

- faire connaître leur appel aux personnels des autres établissements et aux parents (exemple du lycée Clemenceau*),

- préparer ainsi les conditions pour se réunir ensemble, débattre et déterminer les moyens de satisfaire les revendications en direction du Ministre.

Des préavis de grève pour couvrir toutes les situations ont été déposés jusqu'au 6 juillet et le seront par la suite en cas de besoin.

*Lettre-pétition à l'adresse du ministre - Lycée Clemenceau - « BAC PHILO 2021 : TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.ES !

Suite aux derniers aménagements du baccalauréat 2021, nous, enseignants et personnels du lycée avec nos organisations syndicales, dénonçons :

- ① les conditions de passage de l'épreuve de philosophie (seule épreuve écrite de terminale) (...);

- ② les conditions de correction : entre 120 et 160 copies dématérialisées, arrivant "au fil de l'eau" pour 4 sujets différents sur 8 jours et demi ouvrables;

- ③ les multiplications de réunions avec des jurys et "sous-jurys" (...) Seulement 5% des correcteurs constitueront un "jury départemental" n'ayant pas accès aux copies mais autorisés à augmenter les notes de 3 points (...)

Cette épreuve de philosophie est instrumentalisée pour sauver les apparences d'un baccalauréat qui se prétend "national" là où il n'a plus aucun sens et maltraite élèves et professeurs.

Nous refusons de participer à ce simulacre et nous tenons prêts à être en grève le 17 juin.

NOUS DEMANDONS LE RÉTABLISSEMENT D'ÉPREUVES NATIONALES ET ANONYMES. »

● Assurance chômage

Nouveau revers pour Emmanuel Macron et son nouveau gouvernement

Il faut certainement y voir un symptôme de la crise politique qui secoue les sommets de l'État. **Donnant raison aux fortes mobilisations contre les mesures liberticides d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, dans lesquelles l'Union départementale FO 44 a pris toute sa place, le Conseil constitutionnel a censuré plusieurs articles de la loi Sécurité globale. Certes la revendication de son abrogation demeure,**

mais une telle décision n'est pas anodine. Dans la foulée, le Conseil d'État vient d'annuler quatre points du schéma national de maintien de l'ordre, publié le 16 septembre 2020 par le ministère de l'intérieur. Il a notamment jugé illégale la technique des « nasses », utilisée par les forces de l'ordre contre les manifestants. Ayant été saisi par plusieurs confédérations syndicales, dont Force Ouvrière, le Conseil d'État a cette fois-ci

suspendu la mise en œuvre des nouvelles règles de calcul des indemnités chômage, qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021. C'est un nouveau revers pour Emmanuel Macron et son gouvernement. Nouveau revers qu'il s'agit de conforter par la préparation du rapport de force interprofessionnel.

ASSURANCE-CHÔMAGE



« Contre le chômage et pour la précarité » !

C'est par ce lapsus (révélateur ?) que Muriel Pénicaud, alors ministre du travail, avait présenté sa « réforme » de l'indemnisation Chômage le 18 juin 2019. Deux ans plus tard, par ordonnance du 22 juin 2021, le Conseil d'État, saisi par plusieurs confédérations syndicales dont la nôtre, a décidé de suspendre les nouvelles règles de calcul des indemnités chômage. Ces dernières, après plusieurs reports, devaient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

La plus haute juridiction administrative s'est cependant bien gardée de remettre en cause le bien-fondé de la réforme. Elle a simplement jugé que la situation économique était « trop incertaine » pour une application immédiate de ces nouvelles règles d'indemnisation. Il convient de rappeler que celles-ci impliqueraient une baisse moyenne de 17 % des allocations pour 1,15 million de salariés privés d'emploi.

Dans un communiqué du 22 juin dernier, notre confédération a rappelé : « FO ne peut pas ne pas se souvenir du reproche fait en son temps par le Président de la République qui moquait la négociation sociale reprochant aux partenaires sociaux de « rendre la copie au gouvernement parce que c'était difficile », oubliant qu'il leur imposait de négocier ce que le Conseil d'État vient de sanctionner ! Oui, la justice sociale c'est difficile ! C'est pour cette raison que FO y est engagée depuis longtemps, depuis la création de l'Unedic en particulier, par la voie de la négociation et du paritarisme, et entend bien poursuivre son action en ce sens. »

Car le fondement de l'affaire est bien là. L'objectif du gouvernement est bien de liquider le paritarisme – cadre dans lequel reposait jusqu'ici cette conquête sociale majeure qu'est le régime d'Assurance Chômage, sur le modèle de la Sécurité sociale. Dès octobre 2018, en

supprimant les cotisations chômage salariales et en les supplantant par l'impôt (CSG), le gouvernement a fait un pas considérable dans cette direction.

La décision du Conseil d'État vient cependant contrecarrer son timing. Le gouvernement devra attendre encore pour récolter les économies – entre 3 et 4 milliards d'euros – qu'il pensait faire sur le dos des travailleurs privés d'emploi, à travers le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation, la réduction du niveau de celle-ci, la mise en œuvre de sa dégressivité... A contrario, cette décision de justice nous offre un délai supplémentaire pour amplifier la bagarre en vue de reconquérir le régime d'Assurance Chômage. ■

Fabien Milon
Secrétaire du syndicat
des OSDD FO44

● Centrale EDF de Cordemais

ÉCOCOMBUST (projet biomasse) Chronique d'une mort annoncée ?

Dès l'annonce du projet biomasse «Écocombust», censé maintenir l'activité de la centrale thermique de Cordemais lors de la fermeture définitive de ses tranches charbon à l'horizon 2024, voire 2026, FO avait émis des doutes sur la volonté des

gouvernements successifs et de la direction d'EDF de réellement s'engager sur ce projet industriel. C'est la raison pour laquelle le syndicat FO d'EDF Cordemais mettait également en avant d'autres solutions industrielles, afin de ne pas se retrouver dans une

impasse, mettant en péril les 2 500 salariés directs et indirects du site, ainsi que la sécurité énergétique du Grand Ouest.

Petit retour en arrière. Lorsque la fermeture de la centrale thermique de Cordemais a été annoncée dans un premier temps pour 2022, le projet biomasse ÉCOCOMBUST a été mis en avant. Celui-ci devait consister à transformer du bois usager de type « IKEA » en granulés et à injecter ces derniers dans les chaudières, en remplacement du charbon, afin de créer de la chaleur et de la vapeur nécessaires à la production d'électricité.

Monsieur Lamarre a annoncé que le projet ÉCOCOMBUST était en grande difficulté. Le partenaire Suez, ayant fait état du manque de rentabilité de ce projet, a décidé de ne plus en faire partie. Il semblerait par ailleurs que les conditions ne soient pas réunies pour trouver un nouveau partenaire, notamment en termes de temporalité : huit mois sont en effet nécessaires pour lancer le processus achat, dégager les finances et faire valider le tout à Bruxelles. Monsieur Lamarre s'est par ailleurs inquiété de la capacité à réunir les 114 millions d'euros nécessaires pour le « business plan ». C'est également ce qu'a exprimé Monsieur Denis Florenty, ancien directeur de la centrale présent à ses côtés ce 29 avril, soulignant le fait que le coût des matières premières avait beaucoup augmenté dans le contexte sanitaire.

Les craintes exprimées par FO, dès le lancement

officiel du projet quatre ans auparavant, ont donc malheureusement été confirmées. À l'époque, le syndicat FO d'EDF Cordemais avait demandé à Monsieur Florenty quelle était la roue de secours en cas d'échec du projet biomasse. La réponse avait été très évasive : «On fera de la méthanisation»...

Aucune solution alternative n'a en réalité été envisagée, malgré les atouts exceptionnels du site de Cordemais : sa situation géographique, le foncier, l'accès fluvial et routier, l'accès au réseau RTE, le gaz arrivant déjà sur le site. La direction a en réalité acheté la paix sociale en vantant un projet mort-né. C'est inacceptable.

A contrario, le syndicat FO d'EDF Cordemais, son Union départementale et sa fédération ont toujours milité, en priorité, pour le maintien du site et de ses 2 500 emplois directs et indirects. FO a ainsi défendu tous les projets permettant de sauvegarder et assurer la pérennité de la centrale et de ses emplois, en mettant notamment en avant la construction de deux cycles combinés gaz, en plus d'ÉCOCOMBUST.

FO demande désormais à la direction d'EDF et au gouvernement de revoir leur copie, afin que soit étudié un vrai projet pour la fabrication d'hydrogène par électrolyse, en partant d'énergie électrique « verte » fournie par les futures



éoliennes qui sortiront de mer prochainement à Saint-Nazaire. Le site de Cordemais a tous les avantages logistiques, techniques et humains pour développer cette énergie. Cette exigence a notamment été portée par la délégation FO devant le Comité économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire. Au gouvernement et à la direction

d'EDF de prendre leurs responsabilités. ■

Franck Barbachou
Franck Dutkiewicz
Philippe Perrochon
Christophe Sey
FO EDF Cordemais

L'OS a lu

En 1844 est publié à Leipzig *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, ouvrage dans lequel Friedrich Engels décrit les conditions de travail du prolétariat issues de la révolution industrielle.

Engels y fait l'analyse lucide de la situation effroyable du prolétariat dans diverses branches de l'industrie, et notamment dans les mines. On peut y lire: « Dans les mines de charbon et de fer... travaillent des enfants de 4, 5, 7 ans. La majorité a cependant plus de 8 ans. On les emploie à transporter le minerai du lieu d'abatage à la galerie des chevaux... ou bien encore à ouvrir et fermer les portes roulantes... Ce sont, le plus souvent, les petits enfants qu'on emploie à la garde de ces portes : ils doivent rester assis douze heures par jour dans l'obscurité, seuls dans un couloir étroit, et la plupart du temps humide ».

Engels décrit plus loin les maux engendrés par l'exploitation capitaliste du travail de ces enfants: « On constate très souvent que les enfants à peine arrivés à la maison se jettent sur le sol pavé devant l'âtre et s'endorment instantanément, ne pouvant avaler la moindre miette de nourriture... il est même fréquent qu'ils se couchent, épuisés sur la route, et quand les parents viennent les chercher, tard dans la nuit, ils les trouvent en train de dormir »...

Ces lignes ont été écrites il y a 177 ans. La situation du prolétariat mondial a évolué, mais non pas parce que les possesseurs des grands groupes industriels ont réalisé qu'il fallait partager les richesses. Chaque progrès, chaque conquête, fut le résultat de la lutte de classe du prolétariat et, dès 1844, année de la publication du livre d'Engels, des grèves de mineurs éclatent en Angleterre.

Depuis, des lois interdisant le travail des enfants, pas toujours respectées, ont été votées. Pour autant, on aurait tort de croire que ces acquis sont définitifs. Divers signes inquiétants le démontrent. Selon un rapport conjoint de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Unicef, au début de 2020, 160 millions d'enfants travaillent dans le monde, soit une augmentation de 8,4 millions au cours des quatre dernières années.

Ces enfants qui travaillent sont partout, parfois invisibles, cachés dans les plantations, derrière les murs d'ateliers clandestins, domestiques dans les maisons. La grande majorité travaille dans le secteur agricole, mais d'autres sont utilisés comme esclaves, dans la prostitution, la vente de drogues, ou enrôlés comme soldats dans des situations de conflits.

Le rapport, publié tous les quatre ans, révèle que la moitié de ces enfants est âgée de 5 à 11 ans. Près de la moitié d'entre eux exerce son activité dans des métiers ou des situations considérés comme dangereux pour leur santé et pour leur vie.

Après une décade du nombre d'enfants obligés de travailler entre 2000 et 2016, la tendance à la hausse a commencé avant que la pandémie ne survienne et n'aggrave considérablement la situation.

La crise du Covid a en effet

Prendre un enfant par la main

La « catastrophe générationnelle »

Alors que depuis plus d'un an, les gouvernements du monde entier n'ont pas ménagé leur peine en vue d'affoler leur population à coup de discours anxiogènes sur le Covid, il y a dans le même temps un drame, beaucoup moins médiatique, qui se joue : celui de la jeunesse. Dans son rapport annuel, l'ONG KidsRights ne mâche pas ses mots et parle carrément de « catastrophe générationnelle »⁽¹⁾ en s'attardant plus particulièrement sur les conséquences dramatiques des « mesures sanitaires » dans le domaine de l'accès à l'instruction.

Ainsi, selon l'ONG, depuis le début de la « crise du covid », ce ne sont pas moins de « 168 millions d'enfants [qui] n'ont pas pu se rendre à l'école, tandis qu'un enfant sur trois dans le monde n'a pas accès à l'école à distance lorsque les classes ferment ».

Cette situation a bien sûr des conséquences psychologiques et sociales catastrophiques sur les jeunes, ainsi que sur leur niveau d'instruction... donc de qualification. Évoquant le cas du Royaume-Uni, un pays où, en moyenne, du fait des confinements successifs, les élèves ont manqué 6 mois d'école, le rapport estime que ces derniers risquent de gagner « 47 000 euros de moins au cours de [leur] future vie professionnelle. À l'échelle des 8,7 millions d'écoliers du pays, cela représente 410 milliards d'euros ». On imagine donc sans peine les grands patrons se frotter les mains à



l'idée de voir débarquer sur le « marché de l'emploi » d'ici quelques années une main-d'œuvre si bon marché...

Dans nombre de cas, la « crise du Covid » constitue également une occasion d'expérimenter les moyens de couper dans les « dépenses » considérées comme « superflues ».

L'exemple de la France n'est-il pas éloquent ? Il n'y a en effet qu'à songer au gouvernement Macron qui, dans les établissements français, a exprimé sa volonté d'amplifier le recours à l'enseignement à distance. Dans un communiqué intitulé « Les élèves ont besoin de personnels qualifiés, pas des cours en ligne », les organisations

syndicales de l'Enseignement FO, CGT, SUD et SNALC, avec la FCPE, ont raison de poser la question d'une montée au ministère pour que « le ministre annule les suppressions de postes et les fermetures de classes, qu'il mette immédiatement en place les conditions d'un retour à l'école de tous les élèves, à 100% en présentiel avec la création massive de postes à la hauteur des besoins ».

En effet, nous ne laisserons pas le gouvernement transformer toute une génération de jeunes en « chair à patron ».

⁽¹⁾ Francetvinfo, le 7 juin 2021

Pour Jeff Bezos, les salariés d'Amazon sont des « fainéants »



On ne présente plus Jeff Bezos ! En 2020, le patron d'Amazon, bien aidé par les « mesures sanitaires », a vu sa fortune s'envoler à un niveau historique de 170 milliards d'euros⁽¹⁾. Une réussite insolente fondée sur l'exploitation forcée dont sont l'objet les salariés du géant du « e-commerce ». Des conditions de travail kafkaïennes matérialisées par l'architecture quasi carcérale des gigantesques entrepôts de la firme, tandis que cette dernière trace impitoyablement le moindre mouvement de ses employés, s'assurant ainsi de leur productivité.

Toutefois, à en croire une enquête menée par le New York Times⁽²⁾, il semblerait que cette logistique infernale ne trouverait pas seulement sa source dans la recherche effrénée

de profits, mais aussi dans la croyance intime de Jeff Bezos en la « fainéantise consubstantielle » de l'être humain. C'est ce qu'explique au quotidien new-yorkais David Niekerk, un ancien cadre de l'entreprise, qui a contribué à concevoir l'architecture des fameux warehouses de la plateforme. Ainsi, d'après ce dernier, le patron d'Amazon croit fermement que les salariés s'engagent progressivement dans une « marche vers la médiocrité » et que « la nature humaine est de dépenser le moins d'énergie pour obtenir ce que l'on veut ». À quand les coups de fouet robotisés ?

Derrière la surenchère technologique, tout cela n'a finalement rien de très nouveau de la part d'un grand patron... En effet, on se souvient que dans son

ouvrage *Le Droit à la Paresse*, paru en 1880, le militant socialiste, Paul Lafargue, pourfendait déjà « la morale capitaliste », cette « piteuse parodie de la morale chrétienne » qui tente d'inculquer aux ouvriers « l'amour de leur travail » comme pour mieux leur dissimuler l'exploitation dont ils sont victimes.

C'était au XIXe siècle, l'âge d'or du capitalisme, une époque où la soif de profit du patronat n'était pas entravée par toutes les « rigidités » du « marché du travail » ! Un monde où Jeff Bezos et ses amis milliardaires rêveraient sans doute de renvoyer la classe ouvrière...

Pour autant, il y a loin de la coupe aux lèvres, comme le démontre la récente tentative des salariés d'Amazon de Bessemer dans l'Alabama (États-Unis) en vue de créer un syndicat dans leur entrepôt⁽³⁾. Une initiative contre laquelle Jeff Bezos a pesé de tout son poids et qui, bien qu'ayant finalement avorté, a donné des sueurs froides à la direction de la firme⁽⁴⁾.

À n'en point douter, cet événement témoigne de la volonté des travailleurs de ne pas se laisser tondre. Et si ce n'était que partie remise? ■

⁽¹⁾ TF1/LCI, le 13 juin 2021.

⁽²⁾ The New York Times, le 15 juin 2021 (repris par Slate.fr).

⁽³⁾ Le Huffpost, le 29 mars 2021

⁽⁴⁾ Il se serait agi du premier syndicat d'Amazon aux États-Unis, un événement historique.

L'OS a lu

augmenté le niveau de pauvreté des populations déjà très vulnérables. La fermeture des écoles a aussi aggravé la situation, plusieurs millions d'enfants travaillant afin de contribuer au revenu familial.

Selon l'ONG KidsRights, cité dans le quotidien Sud-Ouest, « Des millions d'enfants n'ont pas eu accès à l'éducation en raison des restrictions sanitaires, alors que cela entraîne sur le long terme des conséquences sur leur santé physique et mentale... En dehors des patients du coronavirus, les enfants ont été les plus durement frappés, pas directement par le virus, mais parce qu'ils ont été négligés par les gouvernements dans le monde... »

Selon le journal *Le Monde*, qui cite le rapport de l'OIT, « si les projections actuelles sur la hausse de la pauvreté dans le monde devaient se matérialiser, ce sont 9 millions d'enfants de plus qui vont être forcés de trouver du travail d'ici la fin de l'année prochaine ».

Selon Claudia Cappa, statisticienne à l'Unicef et co-auteur du rapport, ce nombre pourrait cependant être cinq fois plus élevé : « Si les protections sociales baissent par rapport à leur niveau actuel, à cause de mesures d'austérité et d'autres facteurs, le nombre d'enfants forcés de travailler pourrait bondir de 46 millions d'ici à la fin de 2022 ».

Après le vote unanime d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) a déclaré l'année 2021 « année internationale de l'élimination du travail des enfants ». L'objectif affiché est d'encourager la prise de mesures législatives et de dispositions concrètes pour éradiquer ce fléau dans le monde. Cette décision préparera le terrain à la V^{ème} Conférence mondiale sur le travail des enfants qui aura lieu en 2022 en Afrique du Sud.

Dans l'esprit des organisateurs, il s'agit d'inciter les parties prenantes à prendre des engagements pour mettre un terme au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025, au travail forcé, à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne d'ici 2030.

Ces initiatives sont bien sûr louables. On peut cependant douter de la capacité de l'OIT à exiger et contrôler leur mise en œuvre, d'autant qu'il s'agit de rappeler que le simple respect de la législation existante permettrait de limiter considérablement l'exploitation des enfants.

Il n'y a cependant aucune fatalité au non-respect de cette législation. Sa seule justification est que le capitalisme ne peut tolérer aucun obstacle à sa recherche permanente du profit maximal. Le travail des enfants, au-delà de toute considération morale dont il n'a que faire, est pour lui un moyen comme un autre d'abaisser le coût du travail.

À l'heure où la crise de ce système d'exploitation le pousse à tenter de remettre en cause toutes les conquêtes de la classe ouvrière, l'abolition réelle du travail des enfants ne pourra être obtenue que par la lutte de classe, c'est-à-dire par le combat des travailleurs et de leurs organisations. Renforçons donc nos syndicats. Et préparons-nous au combat. ■